

22 Nov  
9 Déc  
2019  
16<sup>ème</sup> Foire  
Internationale de  
LOME  
Foire de toutes les opportunités

Thème : Le E-commerce pour  
une forte expansion des échanges

CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOMÉ  
BP: 10056 Lomé - Togo Tél: (00228) 99 44 82 83 / 90 31 76 37



www.cotof.tg



POLITIQUE / DÉCENTRALISATION :

## Et la création du District Autonome du Grand Lomé emporta les rêves de Jean-Pierre Fabre

P.3



Le ministre Payadowa BoukpeSSI Jean-Pierre Fabre



Hebdomadaire d'Informations #  
Société - Politique - Economie - Développement - Culture

N° 0361 du 15 au 21 Octobre 2019- Prix : 250 F CFA

LA SAGA DE LA MICROFINANCE AU TOGO :

P.4&5

# Côté cour, côté jardin : 2<sup>ème</sup> partie du détournement de la Compagnie d'assurance par le DG de la FUCEC-Togo et Consorts

MEDIAS-HAAC-FORMATION :

## Prévention des conflits et violences et protection des droits de l'homme et de l'enfant, un sujet qui rassemble à Notsé



La table d'honneur à l'ouverture des travaux.

P.6

ECONOMIE:

## Les choses se précisent pour une structuration efficace de l'inclusion financière



Mme Assih Mazamesso, Secrétaire d'Etat chargée de l'inclusion financière et du Secteur informel.

P.6

EmploiTogo.com

Des annonces, des offres d'emploi,  
une banque de Cvs, des formations.  
Journalemploi.com Tel 22 20 05 53

Météo

Mardi 15 Octobre 2019

Matin:  
Partiellement couvert  
29°C

Après-midi:  
Partiellement couvert  
24°C



FUCEC - TOGO  
COOPEC SOLIDARITE

MAFUCECTO  
SOCIÉTÉ  
Agréé le 01/10/2016  
Sous le n° 267...

N/Réf. : 069/PCA/SOLI/16

2

*Assih Mazamesso*

Lomé, le 29 janvier 2016

Le Président du CA

A

Monsieur le Président du CA

de la MAFUCECTO

LOME

Objet : Souscription au capital de la nouvelle société d'assurance-vie dénommée  
CIF-VIE TOGO

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre correspondance n°153/PCA/MAF/2016 du 15 janvier  
2016 et vous remercie de l'intérêt que vous portez à la COOPEC SOLIDARITE  
dans le processus de démutualisation de notre mutuelle MAFUCECTO.



ESPERANCE DES BATISSEURS

www.eb-togo.com

ESPERANCE DES BATISSEURS

Travaux immobiliers | Construction | Réhabilitation  
Aménagement de bâtiment | Carrelage | Plomberie  
Électricité | Transit-douane

Distributeur exclusif des ascenseurs et  
produits OMEGA base d.o.o

Carrefour 2 lions, à 500m de l'agence Togocel annexe  
bâtiment blanc-gris / Agoè Anomé

Contact : + 228 22 25 18 63 / 90 97 58 38  
E-mail : esperancedesbatisseurs@yahoo.fr  
antoine.dadjo@gmail.com

**EDITO**

**De la liberté absolue de conscience**

*Il y a un adage qui dit que : " L'homme naît libre, c'est la société qui le corrompt "*

S'il est vrai que l'Homme vit dans un milieu appelé Société comme le poisson vit et évolue dans l'eau, n'est-il pas important de s'interroger sur la notion de liberté et surtout celle de la liberté de conscience ? L'Homme avant d'agir et de réagir dans certaines situations ne devrait-il pas mesurer sa liberté et surtout questionner cette liberté ?

Si pour Antoine RIVAROLI, dit le Comte de Rivarol, dans 'Discours sur l'homme intellectuel et moral', " la liberté, pour l'homme, consiste à faire ce qu'il veut dans ce qu'il peut, comme sa raison consiste à ne pas vouloir tout ce qu'il peut ", la liberté signifie selon le dictionnaire Larousse, la situation de quelqu'un qui se détermine en dehors de toute pression extérieure ou de tout préjugé. Le Larousse va plus loin en parlant d'avoir sa liberté de pensée.

Il est dit et écrit, bien plus clamé haut et fort que le Togo est un Etat laïc. Avons-nous cherché à savoir ce que c'est que la Laïcité ? Quels sont les piliers de cette Laïcité dont nous nous prévalons ?

Précisons que la liberté de conscience, dont il est question dans cet éditorial, constitue l'un des trois piliers sur lesquels repose la laïcité. Par le principe de la liberté de conscience, la laïcité vise à donner les moyens à l'homme d'acquiescer une totale lucidité et une pleine responsabilité de ses pensées et de ses actes dans le respect des lois et des règles de la vie en communauté.

Chacun est donc libre de croire ou de ne pas croire, de choisir et de vivre ses convictions, religieuse, athée, agnostique, d'en changer ou d'y être totalement indifférent. Si donc la liberté de conscience est un point très important dans le concept de la Laïcité, on ne saurait occulter ce qu'est la conscience elle-même.

Pour Henri BERGSON, dans 'L'Evolution créatrice', " la conscience est un trait d'union entre ce qui a été et ce qui sera, un point jeté entre le passé et l'avenir... La conscience correspond exactement à la puissance du choix dont l'être vivant dispose ". Et à Simone de BEAUVOIR d'y ajouter dans 'L'Invitée' que " Chacun expérimente sa propre conscience comme un absolu... "

Crédo TETTEH



**Récépissé**  
N°0062/12/05/99/0465/29/10/12/HAAC  
**Adresse :**  
893, rue 19 Saint Joseph  
01 BP : 450 Lomé  
Tél : +228 91538081  
Courriel : lemedium2013@yahoo.fr  
Maison de la Presse, Casier N° 78  
N°RCCM : TG-LOM 2015A6516  
NIF : 1000480972  
N°CFE : 7966PP2015/2015

**Directeur de la Publication :**  
CRÉDO ADJÉ K. TETTEH  
**Directeur de la Rédaction :**  
Ali SAMBA  
**Rédaction :**  
Crédo TETTEH  
Ali SAMBA  
**Infographie :** JPB  
**Crédit Photos:** KEKERA Razak  
**Impression :** ST Louis,  
Doulassamé-LOME Tél : 22 22 10 45  
**Tirage :** 2.500 exemplaires  
**Distribution:** Dodo Abalo (90 97 52 56)

**MERCREDI DE L'ENTREPRENEUR :**

**ANPGF explique aux entrepreneurs les mécanismes d'accompagnement du gouvernement**

*Jeunes et femmes entrepreneurs : comment bénéficier de l'accompagnement de l'ANPGF dans le cadre des 25% des marchés publics, tel est le thème du onzième numéro du mercredi de l'Entrepreneur de cette année à Lomé. Le traditionnel rendez-vous mensuel du donner et du recevoir initié par l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de Financement des PME/PMI (ANPGF), dans le but de renforcer les capacités techniques des chefs et cadres d'entreprise eu lieu le 9 octobre dernier.*



La table d'honneur lors de la rencontre

A travers ce thème, l'ANPGF veut faire comprendre aux entrepreneurs le mécanisme qu'elle a mis en place pour l'accompagnement des jeunes et femmes entrepreneurs dans l'exécution des 25% des marchés qui leur sont réservés.

En effet, le gouvernement togolais a décidé depuis 2018 de réserver une part des marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneurs afin de conforter leurs chiffres d'affaires et leur donner l'expérience nécessaire pour exécuter des marchés plus complexes dans les années à venir. Dans la mise en œuvre, l'Agence Nationale de Promotion et de Garantie de

Financement des PME/PMI a été identifiée pour porter l'aspect accompagnement financier, en collaboration avec le FAIEJ et un partenaire privé, la SOGEMEF. En moins de dix-huit mois, l'ANPGF a accordé via ce mécanisme près de 400 millions de financement dont plus de 40% sont allés aux femmes.

" Depuis l'opérationnalisation de la mesure de promotion des jeunes et femmes entrepreneurs à travers la réserve de 25% des marchés publics, décidée par le gouvernement togolais, l'ANPGF s'est attelée à offrir ses services et surtout à proposer un accompagnement assez souple pour répondre aux besoins de cette cible. Généralement les jeu-

nes et femmes entrepreneurs ont accès à des marchés peu complexes et qui doivent être exécutés dans un délai assez court. Nous avons pris la mesure de la chose en allégeant déjà les pièces à fournir et en accélérant l'étude de ces dossiers ", déclare Mme Simone TEBAYEMA, Directeur des Etudes, du portefeuille et des Interventions Financières à l'ANPGF.

Et de poursuivre : " Certains nous sollicitent et ont satisfaction. Mais nous nous rendons compte qu'il y a encore beaucoup qui sont à la traîne. En parlant de cet accompagnement au Mercredi de l'Entrepreneur, nous voulons davantage vulgariser la procédure et inviter les jeunes et femmes entrepreneurs à nous approcher systématiquement pour l'appui

à la réalisation de leurs marchés. Nous sommes en fin d'année, ils se verront les marchés de fourniture de gadgets ; nous attendons qu'ils nous fassent appel ".

A en croire le Directeur des Etudes, du portefeuille et des Interventions Financières, l'ANPGF a accompagné 48 entrepreneurs à hauteur de 400 millions de F CFA.

" C'est un bilan élogieux quand on sait que la mesure a été prise il n'y a pas très très longtemps et cette cible n'a pas le réflexe de recourir au crédit pour le financement de ses activités. Nous voulons aller au-delà et accompagner 100% des marchés octroyés dans le cadre de cette mesure ", a-t-elle précisé avant d'ajouter que dans les prochains jours, " nous allons sensibiliser les autorités contractantes qui pourront à leur tour relayer l'information aux attributaires de leurs marchés. Aussi lançons-nous une campagne de communication pour vulgariser ce mécanisme d'accompagnement et susciter l'intérêt de la cible. Nous organiserons des fora de sensibilisation à cet effet dans les villes de l'intérieur ".

Faut-il le rappeler, le mercredi de l'Entrepreneur, c'est avant tout la promotion des produits et services Made in Togo.

Elom KPOGO

**Togoentrepotarchive.com**

*Togo Entrepôt Archives est une société qui offre les services suivants :*

Stockage des archives - Audit - Numérisation - Incinération des archives

Nous disposons d'une équipe pour réorganiser vos archives et des locaux pour externaliser vos archives

Notre ambition :

Donner la possibilité à nos clients de réaliser des économies mais surtout de préserver la mémoire de leur entreprise.

Nous disposons d'une équipe pour classer vos archives, les numériser et les incinérer.

Tél : 22 20 05 53  
Cél : 91 06 88 07/  
93 54 72 00

**TogoMac.com**

*TogoMac est l'unique centre des produits Apple au Togo. Nous sommes spécialisés dans les produits Apple.*

Nous apportons conseils, assistance, formation, installation, dépannage et configuration de votre iMac, MacBook Pro, MacBook, Mac Pro, Time Capsule,

AirPort Extreme, iPad, iPhone... Nous disposons des macbook pro/macbook air à vendre.

Nous joindre rapidement-apple@sogesti.net Tel 22 20 05 53 - 91 06 88 07

Nous sommes situés en face de CNSS - Palais des congrès  
[www.togomac.com](http://www.togomac.com)

**Revendeur des logiciels Sage**

Nous sommes partenaires Sage au Togo/Benin. Nous vous offrons des logiciels Sage moins chers avec installation et formation. Consulter notre site web - Tel.: 22 19 23 62 - 22 20 05 53 - Cel.: (00228) 91 06 88 07  
[www.sogesti.net](http://www.sogesti.net) ; [info@sogesti.net](mailto:info@sogesti.net)

**TogoAnnonce.com**

Le site web des annonces le plus visité. Consulter toutes les annonces  
Immobilier- Véhicules-Formations-Emplois-  
[www.togoannonce.com](http://www.togoannonce.com)

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

**OTR**  
OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

COMMISSARIAT GENERAL

N° 016/2019/OTR/CG

**Communiqué de l'Office Togolais des Recettes**

Portant abattement sur la valeur de toute les catégories de motos

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes informe le public qu'en vue de faciliter les formalités de dédouanement et d'immatriculation des motos en situation irrégulière, il est organisé une opération foraine du **1<sup>er</sup> au 31 octobre 2019**.

Cette opération se déroulera sur toute l'étendue du territoire national, dans les Divisions des Opérations Douanières Régionales.

Au cours de cette opération, il sera accordé un abattement de quarante-cinq pour cent (45%) sur la valeur en douane de toutes les catégories de motos acquises avant le **1<sup>er</sup> octobre 2019** suivant le tableau ci-après :

Catégories de motos	Anciens droits et taxes de douane avec TVM	Nouveaux droits et taxes de douane avec TVM
Moto P<ou = 50	49 055	30.338
Moto P50 - 80	75 052	44.636
Moto P80 - 250	105 650	68.215
Moto P250 - 500	116 049	73.934
Moto tricycle	203 442	133.250
Moto tricycle berne	229 439	147.548
Moto tricycle à volant	489 409	290.532

TVM : Taxe sur les véhicules à moteurs

Le Commissaire Général invite à cet effet les usagers concernés à saisir cette occasion afin de dédouaner et d'immatriculer leurs motos.

Pour toutes information utiles, appelez le numéro vert 8201.

Fait à Lomé, le 03 OCT 2019

Le Commissaire Général  
**Philippe Kokou B. TCHODIE**

11, rue des impôts 02 B.P.: 20823 Lomé - TOGO  
Tél.: +228 22 53 14 00  
e-mail : otr@otr.tg

FÉDÉRER POUR BÂTIR  
[www.otr.tg](http://www.otr.tg)

## POLITIQUE / DECENTRALISATION :

# Et la création du District Autonome du Grand Lomé emporta les rêves de Jean-Pierre Fabre

*Il aurait mieux fait de la boucler, ce Jean Pierre Fabre, gouaillieur invétéré devant l'Eternel qui vient de recevoir le coup de grâce de la part du gouvernement. A voir ce qui arrive à Monsieur le maire de la commune Golfe 4, on ne peut s'empêcher de fredonner la chanson "Aglan" du regretté Jimi Hope. Les châteaux en Espagne qu'il bâtissait, naturellement, se sont écroulés tels des cartes mal achalandées. Dommage !*

Par Ali SAMBA

Se croyant déjà le Napoléon de Lomé, sans attendre de posséder l'effectivité du pouvoir, le leader de l'ANC bombe le torse et tance le Premier ministre lorsque le gouvernement avait annoncé l'imminence de la reconstruction du Grand marché de Lomé. "Le site du grand marché de Lomé se situe sur le territoire de la commune de Golfe 4 Amoutivé et la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales précise en son article 82 que la construction et la gestion des marchés et abattoirs locaux relèvent de la compétence propre des maires", écrivait-il à l'Autorité en lui demandant de suspendre le processus d'appel d'offres en cours et de transférer l'intégralité du dossier de la reconstruction du grand marché de Lomé". Dommage pour lui. Il ne verra que du feu.

Les attributions et les modalités du Grand District Autonome de Lomé (DAGL) sont vues comme une arête dans la gorge de Monsieur le maire de la commune Golfe 4, d'autant que la gestion des structures dont il pense être le dépositaire et qui devront lui procurer les moyens pour administrer sa commune passent sous le giron de la nouvelle structure.



Le ministre Payadowa Boukpessi



Jean-Pierre Fabre

En effet, au niveau des compétences, le projet de loi mentionne que dans le respect de l'intégrité territoriale et en harmonie avec les orientations nationales, le District autonome du grand Lomé a pour compétence, la protection de l'environnement ; la planification et l'aménagement du territoire du district autonome du grand Lomé ; la lutte contre les effets néfastes de l'urbanisation ; la promotion et la réalisation des actions de développement économique, social et culturel. Plus spécifiquement, l'exploitation directe ou à travers des concessions des infrastructures d'importance nationale à caractère commercial, sanitaire, sportif et culturel, notamment les marchés, les hôtels, les ports, les aéroports, les stades, etc.

Le projet de loi précise que la gestion et la tutelle des infrastructures réalisées par l'Etat et intéressant plusieurs communes à la fois ; la construction, la réhabilitation, l'équipement, la gestion et l'entretien des collèges d'enseignement général, des

lycées publics d'enseignement général et techniques ; la protection et la promotion des traditions et coutumes. Il est donc clair que tous les milliards de FCFA de taxes envisagés par Jean-Pierre Fabre lui passe royalement sous le nez.

De plus, le projet de loi lui enlève la barre de chocolat des manifestations publiques dans le ressort de sa commune. " La gestion de l'occupation des rues pour les manifestations pacifiques, politiques dans le Grand Lomé est de la compétence exclusive du gouverneur du district, conformément à la loi du 12 Août 2019 fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation pacifiques publiques ", lit-on dans le projet de loi.

Au regard de ces derniers développements des textes relatifs à la décentralisation au Togo et des nouvelles dispositions particulières pour le Grand Lomé, Jean-Pierre Fabre ne regretterait-il pas déjà de s'être aventuré dans cette histoire des élections

locales ?

Tout compte fait, comme toujours, il sortira de ses gongs bientôt, vu que des voix de l'opposition appellent à des actions fortes pour marquer leur opposition à ce projet et leur refus total de cette nouvelle configuration municipale de la ville de Lomé. Un bras de fer certain va s'engager entre les conseils municipaux et le DAGL. Mais là aussi, le gouvernement semble avoir tout prévu. Certaines dispositions de ce projet de loi indiquent que les attributions des conseils municipaux des communes du DAGL sont celles fixées par la loi relative à la décentralisation et aux libertés locales à l'exclusion des attributions du District Autonome expressément réservées par la présente loi au conseil du District Autonome. " Les délibérations et règlements des conseils municipaux ne peuvent être contraires aux délibérations et règlements du conseil du District Autonome ", dit le projet de loi.

## Zozo

### POLITIQUE : DÉCENTRALISATION : LOMÉ CONSERVE UN STATUT PARTICULIER



Le conseil des ministres réuni mercredi a adopté un projet de loi relatif au fonctionnement du district autonome du grand Lomé.

Il s'agit d'une collectivité territoriale particulière dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière créée en vue d'exécuter des actions propres à la capitale dont certains volets d'aménagement, d'entretien et de fonctionnalité vont au-delà des compétences des communes. Le district, précise le texte, est l'autorité locale représentant la ville de Lomé dans son ensemble.

Ses compétences couvrent notamment l'assainissement de la capitale et de l'ensemble du Grand Lomé, la planification de l'aménagement du territoire, la promotion et la réalisation des actions économiques, sociales et culturelles.

L'Etat peut confier au district la gestion des infrastructures d'importance nationale à caractère commercial sportif, sanitaire, culturel : marchés, hôtels ... construits par l'Etat.

Le fonctionnement du district est assuré à parité par des membres des municipalités du Grand Lomé et des représentants nommés par le président de la

République.

Source : @Republicoftogo.com

### POLITIQUE : CRÉATION DE 'COMMUNAUTÉS LOCALES DE PAIX'

4.000 Togolais doivent être indemnisés à l'issue d'un processus 'Vérité, justice et réconciliation'.

Des réparations pour des violences politiques subies entre 1958 et 2005.

A jour, 7660 personnes ont reçu des dédommagements pour les seules violences post-électorales de 2005.

Les indemnités se poursuivent assurées par le Haut Commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité nationale (HCCRUN).

Il va pouvoir compter sur l'appui du PNUD pour la création de 'communautés locales de paix'.

'Le PNUD est heureux d'apporter son appui technique et financier à la présente initiative. Nous le savons tous, tout processus de réconciliation est dynamique' a déclaré mardi Alouï Dia, le représentant de l'agence des Nations Unies. Ces comités ont pour objectif d'accompagner le HCCRUN dans sa mission de réparation des victimes et plus globalement la mise en œuvre des recommandations de la Commission vérité, justice et réconciliation.

Ils sont composés d'acteurs de la société civile, de chefs traditionnels, de représentants de partis politiques et seront sollicités pour l'identification des victimes et contribueront à sensibiliser la population sur les notions de paix.

Source : @Republicoftogo.com

## SOCIÉTÉ/ HCRRUN :

# Les Comités locaux de paix officiellement installés

*Environ 250 membres des comités de paix venus des toutes les préfectures du Togo ont clos un atelier de renforcement de capacité pour un meilleur accompagnement du HCRRUN dans le processus de réparation des victimes des violences politiques au Togo (1958-2005). A Lomé, une cérémonie d'installation officielle de ces comités locaux a précédé les travaux.*

Par Koudjoukabalo

Mis en place par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en 2016, ces comités de paix ont été associés dès 2017 aux travaux du HCRRUN pendant les différentes phases de réparation. Véritables ramifications de l'institution auprès des populations dans les préfectures, ils ont participé à plusieurs activités du HCRRUN notamment lors des opérations de prise en charge psycho-médicale et/ou d'indemnisation des victimes. " Tantôt sollicités pour la localisation des victimes, soit pour apporter, sous le regard professionnel des huissiers de justice, des témoignages et des éclairages précieux, soit pour l'identification des victimes relevant de vos lieux de résidence, tantôt encore appelés à aider pour la compilation des informations destinées à la base de données du HCRRUN, les membres des Comités locaux de Paix œuvrent à l'apaisement dans les familles ou les foyers des victimes, au secours des orphelins et autres ayants-droit " a dit Awa Nana Daboya, la présidente du HCRRUN. Elle a indiqué que durant ce processus dont l'ultime



La table lors de la rencontre

objectif est d'apaiser les cœurs des victimes et de créer les conditions idoines pour le renforcement de la paix et de la cohésion sociales, les membres des Comités de paix ont joué leur partition avec abnégation aux côtés des équipes du HCRRUN auxquelles ils s'étaient harmonieusement intégrés.

Pour le représentant résident du PNUD au Togo, l'installation officielle de ces 250 membres est une volonté de faire de ces comités de paix, un instrument efficace pour une plus grande cohésion sociale dans les communautés d'une part et contribuer à la réussite d'un des axes essentiels qui relève du mandat du HCRRUN à savoir la mise en œuvre du programme de réparation au profit des victimes dans droite ligne des recommandations de la Commission Vérité Justice et Réconciliation (CVJR). Ils méritent donc d'être outillés afin de mieux accompagner le HCRRUN et les populations bénéficiaires dans la

réalisation de ces projets. Car la présidente du HCRRUN a laissé entendre que son institution veut expérimenter les réparations communautaires telles qu'inscrites à la Recommandation 54. " Au regard des impératifs liés à l'exécution de ce nouveau volet, il ressort que les activités prévues nécessitent davantage un accompagnement local porté par des acteurs qui vivent au sein des communautés concernées par ces réparations collectives. C'est dire que plus qu'hier, les membres des Comités de paix seront sollicités dans la conception et l'exécution de ces réparations communautaires qui, par essence, sont des projets d'intérêt public ", a dit Awa Nana Daboya.

Après donc 3 jours de renforcement de capacité sur des thèmes aussi variés que la justice transitionnelle, les évolutions de la mise en œuvre des recommandations de la CVJR par le HCRRUN, le rôle transversal des comités de paix dans leur milieu respectifs, la notion sur l'extrémisme

violent, ils sont outillés pour répondre plus efficacement, à l'avenir, aux prochaines actions du HCRRUN.

Les membres des comités de paix ont exprimé leur satisfaction pour cette formation initiée par le HCRRUN et qui leur a permis de renforcer leur connaissance sur la justice transitionnelle et surtout sur le rôle à jouer dans la consolidation de la paix dans leur communauté respective.

En effet, en tant qu'outil de paix, le comité paix joue un rôle de sauvegarde de la paix et de ce fait, il sert d'appui aux autorités locales et nationales dans la consolidation de la paix. " En d'autres termes, au niveau local, les comités de paix doivent concourir à la prévention des conflits, à la gestion du conflit et à la consolidation de la paix ", a indiqué Kalipé Kossi, enseignant à la faculté de droit à l'université de Lomé. Il précise que le comité de paix, tel que voulu par les autorités étatiques, doit non seulement servir la communauté et collaborer avec toutes les institutions, notamment le HCRRUN dont il doit être le relai. " Au début, nous avons été sollicités pour identifier certaines personnes dont les noms prêtaient à confusion. Il y a eu des cas de décès qui n'ont pas été signalés. Nous avons sillonné certains villages pour identifier le domicile de ces personnes décédées en vue de faire bénéficier leurs ayants droits des indemnités ", a dit Tagbé Fénou Ahossou Gbewa II, président du comité de paix à Atakpamé qui remercie le HCRRUN de les avoir associés à ces activités.

# LA SAGA DE LA MICORFINANCE AU TOGO : Côté cour, côté jardin : 2ème partie du détournement de la Compagnie d'assurance par le DG de la FUCEC-Togo et Consorts

**L**a saga de la microfinance poursuit son bonhomme de chemin. Dans notre précédente parution, nous nous sommes fait le devoir de vous expliquer comment monsieur FEDY Kokoumeh et sa clique ont progressivement détourné la compagnie d'assurance que les Coopec ont décidé de créer à leur propre profit.

Par Crédo TETTEH

Dans cet article, nous avons indiqué comment les dirigeants de FUCEC, MAFUCECTO et CIF VIE Togo que sont FEDY, DADANEMA et FIOKLOU Messan ont progressivement écarté la plupart des 37 Coopecs qui étaient à l'origine de la création de la MAFUCECTO pour les faire remplacer par d'autres entités ou la manière dont ils ont réduit leur participation à une peau de chagrin au profit de ces nouvelles entités qui ne sont en réalité que des prête-noms pour eux et des usurpateurs.

Comme nous l'avions alors indiqué, aucune des 36 Coopec et plus particulièrement aucune des 27 Coopecs qui ont été multipliées par zéro (0) ne bronchera. Leurs dirigeants ont tellement peur de FEDY, selon nos informations, qu'ils sont prêts à tout accepter de sa part. Il aura alors fallu la "voix des sans voix" qu'est la Coopec Solidarité pour élever le ton et protester contre le diktat de monsieur FEDY.

## Comment les choses se sont-elles exactement passées ?

En effet, face à la décision du DG de la FUCEC-Togo, monsieur FEDY de faire disparaître la plupart des Coopecs qui sont à l'origine de la compagnie d'assurance et de les faire remplacer par ses "amis" qui sont à son service et en face de sa décision de prendre les Fonds de la Caisse Centrale appartenant en réalité aux Coopecs pour s'octroyer la majorité absolue des voix et des bénéfices distribuables de CIF VIE Togo (55%), Coopec Solidarité va protester.

C'est ainsi que le Président d'alors du Conseil d'Administration de Coopec Solidarité, Monsieur Yaovi Kasigni FANIDI, a adressé une lettre en date du 29 janvier 2016 à monsieur FEDY et acolytes pour se plaindre en ces termes.

Premièrement, rejetant la façon unilatérale et dictatoriale dont FEDY, DADANEMA et FIOKLOU ont décidé et imposé leurs volontés aux Coopecs, monsieur FANIDI écrit ceci: "La création d'une société peut intervenir à tout moment, mais dès lors qu'elle est censée hériter du portefeuille d'une ancienne société, le processus devrait s'assurer que cette dernière en ait décidé ainsi."

Deuxièmement, il s'attache à la façon cavalière et dictatoriale dont des entités complètement étrangère au processus initié par les Coopec comme CIF et CECA ont été intégrées dans le capital de la société, propriété des Coopecs et il conteste la répartition arbitraire du Capital faite par monsieur FEDY et ses acolytes avec la réduction de la part attribuée à Coopec Solidarité dans le capital. Il indique ce qui suit: "Tout en comprenant que, suivant les orientations de la CIF, qu'il soit fait appel à un part-

naire extérieur au réseau qui a été largement consulté avant d'arriver à la détermination du montant de sa participation au capital de la nouvelle société, la COOPEC SOLIDARITE est vivement préoccupée d'avoir été tenue à l'écart jusqu'à la réception le 15 janvier 2016 de votre lettre annonçant l'Assemblée Générale Constitutive.

En plus, seulement 20.000.000 FCFA lui est proposée au titre de sa participation audit capital, soit 2%, alors qu'elle détenait 28% du capital de MAFUCECTO pour un montant de 222.390.000 F (deux cent vingt-deux millions trois cent quatre-vingt-dix mille francs) CFA."

Troisièmement, Monsieur FANIDI qui connaît parfaitement Monsieur FEDY et sa clique ainsi que leurs méthodes n'était pas dupe de leur manœuvre en vue de s'assurer un pouvoir de décision dictatorial au niveau de la nouvelle compagnie d'assurance. Il tacle le fait que la FUCEC qui se sert des propres fonds des 37 Coopecs que contient la Faïtière ait décidé de se tailler la part du lion, notamment la majorité absolue du capital à l'exclusion des Coopecs du réseau. Il dit alors ce qui suit: "Par ailleurs, sur la base des explications données par le Directeur Général au cours de notre réunion de ce jour, il nous semble que l'orientation de la CIF selon laquelle le réseau devrait détenir la majorité des parts sociales dans la nouvelle société soit mal interprétée dans l'octroi de 55% du capital à la faïtière du réseau. Selon le Conseil d'Administration de la COOPEC SOLIDARITE, c'est de tous les membres du réseau qu'il s'agirait et non de la seule faïtière quant à la détention de cette majorité.

Par conséquent, que la seule faïtière de notre réseau s'attribue 55% du capital social d'une société qui se veut être la transformation de la mutuelle commune du réseau, MAFUCECTO dont elle détenait 40%, apparaîtrait comme une tentative d'écartier les autres membres du réseau, non seulement du processus de prises des décisions, puisque le seul représentant de la faïtière aurait la majorité des voix, mais aussi des retombées financières, alors que le gros du travail s'effectuera au sein des coopec.

Comme convenu au cours de la réunion, avec le Directeur Général, cette répartition doit être revue pour ne pas dépasser 40% du capital dans l'intérêt du réseau. Ceci nous évitera de tomber sous le coup de l'abus de majorité visé par l'article 130 de l'AUSGIE-REVISE-OHADA."

Monsieur FANIDI précise enfin en des termes très clairs le montant auquel il souhaite que la contribution de Coopec Solidarité soit mise dans le capital social:

"Pour matérialiser son intérêt dans la constitution de la nouvelle société de notre réseau qui est en création, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir le niveau de sa participation au niveau minimum qu'elle détenait dans la MAFUCECTO quitte à augmenter sa contribution selon que de besoin.

Comme convenu au cours de la réunion précitée, et pour parvenir à un chiffre rond en



fonction des nouvelles parts sociales en perspectives, la participation de la COOPEC SOLIDARITE s'élève à deux cent vingt-trois millions de francs (223 000 000F) CFA" (voir lettre en facsimilé 1).

De plus, le monsieur FANIDI avait aussi décidé de saisir les instances sous-régionales de la CRCA et de protester. Cette protestation aura gain de cause puisque des enquêtes faites par lesdites instances ont révélé des irrégularités dans l'intégration de la CIF dans le capital de la nouvelle compagnie d'assurance CIF VIE Togo. La CRCA recommande donc que CIF soit exclu du capital de CIF VIE Togo. Monsieur FEDY et sa clique ont dû se plier à cette décision la mort dans l'âme. Les 150 millions de francs CFA détenus par CIF dans le capital de CIF VIE Togo ont donc dû être cédés à d'autres actionnaires. Il a fallu que Coopec Solidarité qui a été sollicitée accepte de prendre la plus grosse charge. Elle prendra donc 100 millions de francs de ce montant tandis que d'autres Coopecs se répartiront le reste à raison de 10 millions et 5 millions. Le Président du Conseil d'Administration de MAFUCECTO et de CIF VIE Togo, Monsieur DADANEMA sera obligé d'adresser un courrier

aux responsables de CIF pour valider l'opération. (lettre DADANEMA en facsimilé2)

Suite à ces protestations de monsieur FANIDI qui n'ont pas du tout été du goût de monsieur FEDY, celui-ci a décidé de passer outre ces observations qui ne l'émeuvent guère. Mais la dénonciation est trop forte et trop claire et a reçu pour une fois le soutien des autorités de la CRCA. De plus, monsieur FEDY a encore besoin de la Coopec solidarité qui est la vache à lait au sein du réseau de la FUCEC comme cela a été démontré lors de la cession des actions de CIF. La répartition du capital va donc changer et on va désormais aboutir à ce qui suit:

**FUCEC Togo (Caisse Centrale) : 447 millions francs CFA, soit 40,64%**

**Coopec Solidarité : 223 millions francs CFA, soit 29,36%**

**CIF : 150 millions francs CFA, soit 15,64%**

**CECA : 100 millions francs CFA, soit 9,09%**

Neuf (9) autres Coopecs (Maturité, EELO, Kloto, Moretan, Novissi, CAR NAOLO, Sokodé, Kara et Dapaong) qui sont aussi des actionnaires se retrouvent à se partager 16,38% du capital à raison de 1,8% chacune, ce qui cor-

Fiche N°V

**ACTIONNARIAT CIF-VIE TOGO APRES LA CESSON DE LA TOTALITE DES ACTIONS DE CIF A 6 COOPEC DU RESEAU (Confère tableau N° 1)**

N°	Actionnaires	Nbre d'action	Montant	Pourcentage
1	FUCEC-TOGO	44 700	447 000 000	40,64 %
2	Coopec Solidarité	32 300	323 000 000	29,36 %
3	CECA TOGO	10 000	100 000 000	9,09 %
4	MATURITE	2 500	25 000 000	2,27 %
5	Coopec EELO	3 000	30 000 000	2,73 %
6	Coopec Kloto	3 000	30 000 000	2,73 %
7	Coopec Moretan	2 000	20 000 000	1,82 %
8	Coopec Novissi	3 000	30 000 000	2,73 %
9	CAR NAOLO	2 000	20 000 000	1,82 %
10	Gaieté Sokodé	2 000	20 000 000	1,82 %
11	Coopec Kara	2 500	25 000 000	2,27 %
12	Coopec Dapaong	3 000	30 000 000	2,73 %
	<b>TOTAL</b>	<b>110 000</b>	<b>1 100 000 000</b>	<b>100 %</b>

# LA SAGA DE LA MICORFINANCE AU TOGO : Côté cour, côté jardin : 2ème partie du détournement de la Compagnie d'assurance par le DG de la FUCEC-Togo et Consorts

Suite de la page 4

respond à 20 millions de francs CFA dans le capital social, soit 2000 parts.

Les autres 27 Coopecs (AVE, Tsevié Ville, TDE, Bilimon, Entente, CFAE Agou, Niamtoyogou, Blitta, Kante, Afagnan, Nataan, Enyo Adeta, Agbelouve, Echoppe, Akepe, Kouve, Elavagnon, Lumière, Ariziki, Ahepe, Dzinyefa, Namoudjoga, Mandouri, Nyameneko et Bethesda) sont définitivement écartées du processus alors que la MAFUCECTO était la maison commune à toutes les 37 Coopecs du réseau et de ces Coopecs seules. Quelle injustice ?

Les protestations de Coopec Solidarité permettront de réintégrer dans une certaine mesure ces différentes Coopecs dans l'actionnariat de la CIF Vie Togo. Sans cela, elles auraient définitivement disparu. Toutefois, cette réintégration de ces Coopecs dans le capital de la compagnie d'assurance qui est en réalité leur propriété à 100% (puisque ce sont elles qui l'ont créée) s'est faite à minima. En effet, ce qui leur est revenu dans la nouvelle compagnie est une portion congrue par rapport à ce qu'elles auraient pu avoir et même dû avoir. Mais ne dit-on pas que regarder quelque part vaut mieux que regarder en l'air. La lutte de la Coopec Solidarité leur a ainsi profité. Si " l'enfant rebelle " de la FUCEC n'avait pas réagi, ces Coopecs auraient définitivement vu leurs noms rayés de la liste des actionnaires de la compagnie d'assurance et elles n'auraient eu que leurs yeux pour pleurer. Il faut dire que cette situation de brimade des Coopecs par la Faïtière et ses dirigeants est fortement favorisée par le fait que les coopératrices et coopérateurs ne connaissent pas leurs droits et ne s'intéressent pas à la vie des Coopecs. Cette situation favorise des dictateurs et détournateurs de tout genre qui se couchent sur les intérêts des membres des Coopecs et font ce qu'ils veulent de leurs fonds en les maintenant sous des taux d'intérêts de prêts totalement prohibitifs alors même que les Coopecs sont la chose des membres qui devaient totalement s'en approprier et être présents dans les assemblées générales pour décider.

Quoi qu'il en soit, les dirigeants de FUCEC qui ont pris d'assaut la direction de MAFUCECTO et de CIF Vie ont également pris d'assaut les intérêts des Coopecs qui sont les vrais actionnaires de ces compagnies d'assurance qu'ils ont tout fait pour écarter de l'aspect juteux de la vie de ces sociétés.

Ainsi, après la protestation de Coopec Solidarité et la reculade de monsieur FEDY et ses ouailles, la nouvelle répartition du capital de la CIF-VIE Togo se présente désormais comme suit :

- FUCEC-Togo (Caisse Centrale) : 1 116 200 000 FCFA, soit 41,04% avant 40,64%**
- Coopec Solidarité : 773 300 000 FCFA, soit 28, 43% avant 29,36%**
- CECA : 100 000 0000 FCFA, soit 3,68%**
- Coopec AVE : 93 410 000 FCFA, soit 3,43%**
- Coopec Kloto : 79 430 000 FCFA, soit 2,92%**
- Coopec Kara : 71 980 000 FCFA, soit 2,65%**
- Coopec Novissi : 71 170 000 FCFA, soit 2,62%**

- Coopec Dapong : 66 110 000 FCFA, 2,43%**
  - Coopec Maturité : 47 660 000 FCFA, soit 1,75%**
  - Coopec CAR-NAOLO : 45 560 000 FCFA, soit 1,68%**
  - Coopec EELO : 43 180 000 FCFA, soit 1,59%**
  - Coopec Gaieté-Sokodé : 42 860 000 FCFA, soit 1,58%**
  - Coopec Tsevié : 30 660 000 FCFA, soit 1,13%**
  - Coopec Kéchéré : 23 040 000 FCFA, soit 0,85%**
  - Coopec TDE : 8 090 000 FCFA**
  - Coopec EELO : 16 380 000 FCFA, soit 0,60%**
  - Coopec Entente : 12 310 000 FCFA, soit 0,45%**
  - Coopec Bilimon : 12 010 000 FCFA, soit 0,44%**
  - Coopec CFAE-Agou : 8 120 000 FCFA, soit 0,30%**
  - Coopec Niamtougou : 5 970 000 FCFA, soit 0,22%**
  - Coopec Lumière : 5 970 000 FCFA, soit 0,22%**
  - Coopec Blitta : 5 790 000 FCFA, soit 0,21%**
  - Coopec Kanté : 4 940 000 FCFA, soit 0,18%**
  - Coopec Afagnan : 4 640 000 FCFA, soit 0,17%**
  - Coopec Sitsopé : 4 480 000 FCFA, soit 0,16%**
  - Coopec Nataan : 4 250 000 FCFA, soit 0,16%**
  - Coopec Enyo Adéta : 4 190 000 FCFA, soit 0,15%**
  - Coopec Agbelouvé : 4 110 000 FCFA, soit 0,14%**
  - Coopec Echoppe : 3 910 000 FCFA, soit 0,14%**
  - Coopec Aképe : 3 440 000 FCFA, soit 0,13%**
  - Coopec Kouvé : 2 880 000 FCFA, soit 0,11%**
  - Coopec Elavagnon : 2 650 000 FCFA, soit 0,10%**
  - Coopec Ariziki : 2 430 000 FCFA, soit 0,09%**
  - Coopec Ahépe : 2 130 000 FCFA, soit 0,09%**
  - Coopec CECEAO : 1 800 000 FCFA, soit 0,07%**
  - Coopec Namoudjoga : 1 010 000 FCFA, 0,04%**
  - Coopec Mandouri : 990 000 FCFA, 0,04%**
  - Coopec Nyameneko : 510 000 FCFA, soit 0,02%**
  - Coopec Bethesda : 510 000 FCFA, soit 0,02%**
- Soit au total un capital de 2 720 000 000 FCFA (Tableau en facsimilé)**

Avant d'aller publier leur droit de réponse, FEDY et ses acolytes doivent réfléchir par deux fois au moins. Tout ce qu'ils diront comme mensonge éhonté se retournera contre eux.

Voilà l'histoire d'une société qui a été créée par des entités qui en sont propriétaires et que des dirigeants véreux, autocratiques et qui se croient plus malins ont complètement détourné à leur profit pour pouvoir s'accaparer des bénéfices que vont générer demain les actions de ces Coopecs. Comme quoi, si vous êtes un dirigeant rusé, vous pouvez profiter de votre position pour non seulement commettre des délits d'initiés, des abus de biens sociaux mais également pour pouvoir carrément détourner la société à votre profit en vous servant de ses propres fonds pour devenir actionnaire et même actionnaire majoritaire.

Mieux, vous pouvez non seulement devenir actionnaire en utilisant des prête-noms mais aussi et surtout écarter de leur chose ceux qui en sont les véritables propriétaires. Et pour peu que vous ayez la capacité de faire assez peur à ces véritables propriétaires pour les faire taire, vous pouvez surfer sur leurs biens et intérêts et devenir des riches sans déboursier un rond.

Messieurs FEDY, DADANEMA, FIOKLOU Messan et autres qui se sont associés des gens à travers la CECA et CIF pour s'introduire dans le capital de la CIV VIE Togo croyaient avoir joué

finement et être désormais en mesure de s'assurer des retraites dorées. Ils n'ont jamais pensé qu'un jour ces affaires seraient dehors et étalées sur la place publique. Ils étaient d'autant plus persuadés que rien ne pourra leur arriver qu'ils se sont acquinés des hommes et des femmes politiques ainsi que des membres de l'administration et des fonctionnaires ou dirigeants des instances sous-régionales et régionales qu'ils ont souvent arrosés d'argent comme on sème du riz. Bien sûr, c'est l'argent des autres qu'on gère ainsi en oubliant que les textes de l'OHADA donnent des droits aux coopérateurs et coopératrices contre les dirigeants des Coopératives et pour lutter contre la mauvaise gestion de leur entreprise. Aujourd'hui, les langues se délient et des documents parlent. Il n'est pas sûr que les pionniers de cette prise de conscience certes tardive mais certaine des membres (coopératrices et coopérateurs) aient envie de s'arrêter d'éveiller les consciences. D'après nos informations, non seulement ils

veulent engager diverses actions aussi bien sur le plan national qu'international mais en plus, ils ont décidé de poursuivre ces dirigeants en justice et de conscientiser les membres des Coopecs sur leurs droits et obligations et faire définitivement en sorte que la microfinance devienne véritablement un moyen pour aider au financement des activités des plus démunis et donc au développement à la base. A ce titre, leurs objectifs rejoignent ceux déclarés du gouvernement dans le domaine de la finance inclusive et du développement à la base. Pour ces pionniers, il faut assainir le milieu des microfinances. Et une bonne partie de ce travail se fera avec la Coopec Solidarité et les autres 36 Coopecs de la FUCEC Togo.

Dans notre prochaine édition, nous montrerons comment FEDY et sa clique ont tout fait pour empêcher la Coopec Solidarité d'avoir un œil dans ce qui se passe malgré les demandes répétées de celle-ci et comment FEDY et DADANEMA ont trompé la vigilance des membres de la CRCA lorsque ceux-ci leur ont demandé d'aller régler les conflits internes avec la Coopec Solidarité avant de revenir pour avoir l'agrément pour la Compagnie d'assurance.

Dans les parutions qui suivront donc, nous vous entretiendrons sur la stratégie que monsieur FEDY et consorts avaient voulu mettre en place pour créer une FONDATION qui servirait à pomper des fonds aux Coopecs par des moyens détournés, une fondation qui serait le repaire des retraités de la FUCEC et qui devrait les recevoir une fois leur admission à la retraite. Nous vous expliquerons également comment les dirigeants de la Coopec Solidarité ont fait échec à cette stratégie. Comme quoi nous avons un programme chargé pour les semaines à venir.

Précisons aussi que Coopec Solidarité est vraiment un " enfant rebelle " de la FUCEC comme l'affirment monsieur FEDY et ses ouailles. Mais pour nos interlocuteurs, Coopec Solidarité et ses dirigeants successifs jusqu'à LEGBA MONY ont surtout été des " éveilleurs de conscience " des membres des Coopecs et des autres membres de la Faïtière que sont les 36 autres Coopecs qui dorment et se laissent marcher dessus pendant que monsieur FEDY et compagnie bouffent sur leur dos les sommes qui

Lomé, le 22 novembre 2016

**CIF Assurance- VIE**  
TOGO

A  
Monsieur le Président du  
Conseil d'Administration de la CIF  
06 BP 9324 Ouagadougou 06 -  
Burkina Faso

Ouagadougou

N/Réf. : 013 / CIF/2016

OBJET : Signature des ordres de transfert

Monsieur le Président,

Comme suite à notre correspondance en date du 29 octobre 2016 relative au retrait de la CIF du capital social de CIF - Vie Togo, nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint les ordres de transfert pour approbation des titres souscrits par la CIF dans le capital de la CIF - Vie Togo.

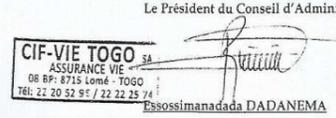
Vous voudriez bien apposer votre signature précédée de la mention « Bon pour cession de 500, 1000 ou 10 000 actions » selon les cas sur l'ensemble des ordres de transfert pour la poursuite du processus.

Il nous faut rappeler qu'après concertation avec les actionnaires, les 150 millions en cours de cession par la CIF ont été repris par les actionnaires suivants :

- Coopec Solidarité à raison de 100 millions FCFA soit 10 000 actions,
- Coopec Dapang - Ville à raison de 10 millions FCFA soit 1000 actions,
- Coopec Kloto à raison de 10 millions FCFA soit 1000 actions,
- Coopec Navissi à raison de 10 millions FCFA soit 1000 actions,
- Coopec Eelo à raison de 10 millions FCFA soit 1000 actions,
- Coopec Kara à raison de 5 millions FCFA soit 500 actions,
- Coopec Maturité à raison de 5 millions FCFA soit 500 actions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les expressions de nos salutations Coopératives.

Le Président du Conseil d'Administration



**Esossimanada DADANEMA**

Société anonyme d'assurances avec Conseil d'Administration  
"Entreprise régie par le code des assurances" au capital de 1 milliard cent millions (1 100 000 000) de francs CFA  
Siège social : Immeuble Lomé, quartier Attikoum,  
06 BP 9324 LOMÉ - TOGO, Tél: 00228 22 20 52 95, Fax: 00228 22 20 20 34  
E-MAIL: cifvietogo@gmail.com

doivent revenir aux pauvres citoyens et leur être soit distribuées à titre de dividende soit servir à réduire les taux d'intérêt exorbitants appliqués à leurs emprunts.

On comprend donc aisément pourquoi Monsieur LEGBA FEDY et ses acolytes s'acharnent autant à faire débarquer les dirigeants de Coopec Solidarité pour les remplacer par des gens qui sont leurs collaborateurs serviles comme LEGBA MONY Gabriel Koffi. On comprend aussi pour quelles raisons ils cherchent coûte que coûte à créer un poste de directeur adjoint où ils nommeront celui qui viendra servir leurs intérêts à côté de l'actuel Directeur qui, aux côtés de l'ancien Président du Conseil d'Administration, n'a pas totalement joué le jeu. Peut-être que l'autre juriste magicien en service commandé, le sieur HOGNON Koumakpo ou le neveu AMETOWONONA Léon qui a mis à mal l'agence de Tosti joueraient bien les godillots à ce poste. Et pour la création de ce nouveau poste de Directeur adjoint que souhaitait monsieur FEDY et sa cour, peut importe que le droit OHADA soit opposé à l'invention de poste qui n'existe pas dans les actes uniformes, peu importe également que ce poste ne soit nulle part prévu par les statuts de Coopec Solidarité (qui ne peut d'ailleurs le faire en violation de l'Acte uniforme OHADA) et enfin peu importe que la création de ce nouveau poste soit complètement contraire aux intérêts de la Coopec Solidarité et ses membres puisque cela va générer des coûts supplémentaires en matière de dépense pour le personnel. Puisque c'est pour ses commanditaires qu'il est entré dans les organes de Coopec Solidarité et pas pour le bien de cette entreprise, l'essentiel pour LEGBA MONY Gabriel Koffi est de satisfaire les appétits voraces de son maître et dieu FEDY et certainement d'avoir quelques retombées dans ses assiettes.

Monsieur LEGBA-MONY s'agite donc beaucoup depuis quelques jours pour la création du poste de Directeur Adjoint de la Coopec Solidarité. Il a oublié que c'est contre les intérêts de Coopec Solidarité qu'il met ce processus illégal en marche. Qu'il court, qu'il court, qu'il court. Il est attendu au carrefour disent nos sources.

D'ici là, beaucoup d'eau couleront sous les ponts.

Fiche N°IV

### CESSION DES ACTIONS DE CIF

Raisons : La situation d'infraction de la CIF aux dispositions réglementaires relatives à la limitation aux prises de participation auxquelles sont assujettis des SFD dans l'espace UEMOA

N°	COOPEC	ACTIONS	MONTANT
1	SOLIDARITE	10 000	100 000 000
2	MATURITE	500	5 000 000
3	COOPEC EELO	1 000	10 000 000
4	COOPEC KLOTO	1 000	10 000 000
5	COOPEC KARA	500	5 000 000
6	COOPEC DAPAONG	1 000	10 000 000
	TOTAL	15 000	150 000 000

## Zozo

## COOPERATION : LE NIGER A RECOURS À L'EXPERTISE TOGOLAISE



Le Centre de formation aux métiers de l'industrie (CFMI) a signé vendredi une convention avec la Société d'exploitation des eaux du Niger (SEEN).

Les agents de la SEEN vont se spécialiser en mécanique diesel. 55 employés ont déjà été formés dans un passé récent. L'accord a été signé par Jules Anani, le directeur général du CFMI, et René Matillon PDG de la SEEN. Le CFMI, installé à Lomé depuis 2015, est le fruit de la coopération avec la France, via l'Agence française de développement (AFD). Il propose des formations sur mesure aux entreprises, aux salariés et aux demandeurs d'emplois et une formation initiale qualifiante avec la délivrance d'un diplôme d'État (BT) aux jeunes qui désirent apprendre un métier.

L'originalité de ce Centre est sa capacité à s'adapter au marché du travail.

Depuis sa création, 240 jeunes ont été formés avec un taux d'insertion de plus de 77%.

La SEEN, filiale du Groupe Veolia, garantit le service de production et distribution de l'eau potable dans les centres urbains et semi-urbains du Niger, soit 55 villes et villages répartis sur tout le territoire.

## COOPERATION : COTON : L'INDE VA INTERVENIR AU TOGO

L'Inde va lancer la deuxième phase de son programme d'assistance technique sur le coton (TAP), a annoncé mardi le ministre du Textile, Smriti Irani.

New Delhi a déjà mis en œuvre ce programme au Bénin, au Burkina Faso, au Tchad, au Malawi, au Nigeria et en Ouganda depuis 7 ans.

Cette fois, les pays concernés sont le Mali, le Ghana, le Togo, la Zambie et la Tanzanie. L'Inde reste déterminée à renforcer son partenariat de développement de longue date avec l'Afrique, en particulier dans le domaine du coton, a expliqué Smriti Irani à [Republcoftogo.com](http://Republcoftogo.com).

## DEVELOPPEMENT : PLATE-FORME INCLUSIVE À NAIROBI

Cette année marque le 25e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). 179 pays avaient adopté un programme d'action reconnaissant que la santé en matière de reproduction, l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes comme des vecteurs du développement durable.

Aujourd'hui, le monde s'efforce d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030, et la santé universelle en matière de sexualité et de reproduction est au cœur de la plupart de ses objectifs - la sécurité, la santé et le bien-être, mettre fin à la pauvreté, établir l'égalité entre les sexes et instaurer des communautés durables, entre autres.

## ECONOMIE:

## Les choses se précisent pour une structuration efficace de l'inclusion financière

**L**e gouvernement s'active pour matérialiser sa vision nationale de l'inclusion financière dans un document stratégique afin de disposer d'un cadre national et formel du secteur, le but étant d'avoir une population financièrement instruite, ayant un accès accru et permanent à une gamme de produits et services financiers adaptés, diversifiés et à coûts abordables.

Par Koudjoukabalo

Depuis 2015 un processus participatif dénommé MAP (Making Accès to financial service Possible) a initié par le gouvernement qui de faire le diagnostic complet de l'état de la finance inclusive du pays à travers différentes phases. Ce processus devrait aboutir à l'élaboration d'une Stratégie Nationale de développement de l'Inclusion Financière (SNIF) 2019-2023, alignée sur la stratégie régionale élaborée par la BCEAO. Au ministère de l'économie et des finances, on annonce que l'avant-projet de cette feuille de route quinquennale en matière d'inclusion financière a été adopté le 20 septembre dernier.

Afin de consolider les acquis (le pourcentage de la population adulte, âgée de plus de 15 ans, détenant un compte dans les banques, les systèmes financiers décentralisés et les services postaux est porté à 74%, contre 50% cinq ans plus tôt, en progression de 24 points), la Stratégie nationale va proposer un cadre cohérent qui devrait permettre de : faciliter l'épargne dans les établis-



Mme Assih Mazamesso, Secrétaire d'Etat chargée de l'inclusion financière et du Secteur informel.

sements formels ; améliorer la disponibilité et la fourniture de crédit et améliorer la qualité et élargir l'utilisation des paiements, à travers notamment la monnaie électronique. On met surtout l'accent sur l'amélioration de la gestion des risques pour les clients fiables et le développement de l'infrastructure pour soutenir l'octroi des services financiers. C'est peut être l'une des raisons qui poussent le secrétariat d'Etat à l'inclusion financière a demandé un audit des structures des SFD impliquées dans le FNFI.

Les dernières informations en provenance de la direction du Fonds national de la finance inclusive (FNFI) annoncent un audit du portefeuille des impayés soumis par les partenaires des services financiers (PSF) en vue de la compensation et, au même moment, du renforcement des capacités des agents des PSF sur la gestion des impayés. "

L'objectif de la mission d'audit est de s'assurer de la sincérité et de la régularité des informations transmises par 22 PSF au titre des impayés " indique t on au FNFI. Ces 22 PSF se retrouvent sur toute l'étendue du territoire national.

il s'agit pour la direction du FNFI de vérifier la concordance des données relatives aux impayés obtenues sur place avec celles transmises par le PSF au FNFI ; s'assurer du déblocage effectif de ces crédits (obtenir les dossiers de crédit, vérifications de l'historique dans la base de données, visites et appels téléphoniques d'un échantillon représentatif des bénéficiaires...) ; isoler les crédits fictifs et/ou détournés par les employés du PSF ou soldés à la date du contrôle, le cas échéant ; isoler également les crédits ayant déjà fait l'objet de compensation pour le compte de 2014, s'il en existe ; déduire, le cas échéant, les crédits relatifs au portefeuille ordinaire

du PSF ; isoler tous les crédits soldés après transmission de la liste des impayés au FNFI et s'assurer de l'existence d'une stratégie de recouvrement et des actions menées en la matière.

Parallèlement, en lien avec la mise en œuvre de ses activités, le FNFI prévoit le renforcement des capacités de deux cent dix (210) agents de vingt-six (26) PSF, notamment sur la gestion des crédits, la notion des impayés, les causes des impayés, la cartographie des risques dans les SFD, la maîtrise des risques d'impayés et le recouvrement de crédits. Les séances de formation seront organisées sous forme d'ateliers dans les villes de Lomé, Tsévié, Kpalimé, Atakpamé, Sokodé, Kara et Dapaong.

Au FNFI, on souligne que le taux de remboursement moyen des bénéficiaires en 2014 était de 93%, 90% en 2015. Il faut se rappeler qu'en cette année là, deux nouveaux produits plus complexes AGRISEF et AJSEF introduits ont subi des difficultés de remboursement liés aux aléas climatiques et du fait de la mauvaise foi des bénéficiaires ou de la mauvaise perception des crédits FNFI, conséquence d'une désinformation qui les confond à un don du gouvernement.

En juin 2018, le Secrétariat d'Etat chargé de l'inclusion financière a parlé d'un taux de recouvrement qui est passé de 63% à 93%, soit une amélioration de 30 points. Les impayés s'élèvent à 3 milliards de francs Cfa.

## MEDIAS-HAAC-FORMATION :

## Prévention des conflits et violences et protection des droits de l'homme et de l'enfant, un sujet qui rassemble à Notsé

**U**n séminaire de formation et de sensibilisation sur la prévention des conflits et violences et protection des droits de l'homme et de l'enfant se tient depuis lundi à Notsé, initiative de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Etaient présents à l'ouverture, Willibronde TELOU (Président de la HAAC), Mocktar Fall (Représentant Résident adjoint du PNUD au Togo), Tchangani Aho (préfet du Haho) et Ambroise Yao Klevor (Représentant du Ministre de la Communication).

L'objectif de ce séminaire est d'amener, selon les organisateurs, les acteurs des médias à être de vrais promoteurs de la paix en jouant leur rôle prépondérant dans la prévention des conflits et des violences.

" Le rôle prépondérant de la presse dans la prévention des conflits et des violences est à relever. La presse, élément indispensable de consolidation de la paix doit jouer son rôle de veille stratégique " a affirmé Mocktar Fall



Vue partielle des participants à l'atelier de Notsé

(Représentant Résident adjoint du PNUD au Togo) à l'ouverture du séminaire.

" Vous devez être professionnels dans la collecte et la diffusion des informations et respecter les règles éthiques et déontologiques. En tant que professionnels vous êtes invités à produire des articles pour prévenir les conflits et les violences; un grand défi à relever " a précisé Tchangani Aho (Préfet de Haho).

Prononçant le discours officiel d'ouverture du séminaire, le Président de la HAAC, Willibronde TELOU a insisté sur le rôle très important des médias dans la prise de conscience des populations.



La table d'honneur

" Je voudrais saluer l'engagement du PNUD et de l'Unicef aux côtés de la HAAC pour la mise en œuvre dudit projet. A vous professionnels des médias, je voudrais rappeler une rigueur professionnelle et un respect des règles éthiques et déontologiques dans le traitement des informations mettant parfois en péril le vivre ensemble " a ajouté Willibronde TELOU.

Précisons que les participants auront, au cours des trois jours du séminaire, à plancher sur la responsabilité des médias dans la prévention des conflits et des violences et la protection des droits de l'homme et de l'enfant, les instruments nationaux et internationaux

de prévention des conflits et des violences, le projet de charte des médias pour la prévention des conflits et violences et la protection des droits de l'homme et de l'enfant au Togo.

Le PNUD présentera également un exposé introductif sur les objectifs et mise en œuvre du projet de renforcement des capacités nationales et communautaires de prévention des violences et de protection des droits de l'homme et de l'enfant au Togo.

Le séminaire, qui regroupe des participants des régions Maritime et Plateaux, prendra fin demain mercredi.

Crédo TETTEH

ECONOMIE/CONSOMMATION :

# Baisse de 0,6% des prix à la consommation en Septembre

Le niveau général des prix à la consommation a connu une baisse de 0,6% consécutive à celle de 1,6% observée le mois précédent. Selon l'INSEED, cette baisse est essentiellement due à la diminution des indices des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (-2,2%) ; "Communication" (-0,4%) et "Biens et services divers" (-0,3%).



"Salade verte locale (Laitue)" (-42,4%), la plus forte baisse

Par Koudjoukabal

A l'opposé, le niveau des indices des fonctions de consommation "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (+1,0%), "Transports" (+0,7%), "Enseignement" (+1,1%), "Loisirs et culture" (+0,7%) et "Articles d'habillement et chaussures" (+0,1%) ont connu une augmentation.

Pour la fonction de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées", la baisse de son indice est soutenue par les postes suivants : "Tubercules et plantain" (-25,6%), "Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a" (-7,5%), "Céréales non transformées" (-1,4%), "Agrumes" (-6,7%) ; "Légumes secs et oléagineux" (-1,5%) ; "Autres fruits frais" (-2,6%) ; "Légumes frais en feuilles" (-1,4%) ; "Poissons frais" (-3,1%) ; "Pains" (-1,7%) ; "Pâtes alimentaires" (-0,7%) ; "Bœuf" (-0,8%) ; "Huiles" (-0,5%) ; "Beurre, margarine" (-1,2%) ; "Autres conserves de poissons" (-0,3%) et "Café, thé, cacao et autres végétaux pour tisanes" (-0,3%).

Pour les fonctions de consommation "Communication" et "Biens et services divers", la variation de leurs indices respectifs est portée respectivement par celle des postes "Communication téléphonique" (-0,4%) et "Appareils et articles pour soins corporels" (-7,4%). Quant à la fonction de consommation "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles", la hausse observée au niveau de son indice est due à la progression des postes "Combustibles solides et autres" (+10,5%) et "Loyers effectifs des locataires et sous-locataires" (+0,2%).

S'agissant des fonctions de consommation "Transports" et "Loisirs et culture" la progression observée est imputable aux postes "Transport routier de passagers" (+2,3%), "Carburants et lubrifiants" (+2,1%), "Papeterie et imprimés divers" (+2,5%), "Livres scolaires et autres livres" (+3,6%) et "Journaux et publications périodiques" (+1,9%).

Concernant les fonctions de consommation "Enseignement" et "Articles d'habillement et chaussures", leur hausse est soutenue par les postes "Enseignement pré-élémentaire et primaire" (+1,4%), "Enseignement secondaire" (+1,0%), "Enseignement supérieur" (+0,8%), "Enseignement post-secondaire non supérieur" (+1,8%), "Tenues scolaires" (+3,1%), "Sous-vêtements femmes" (+0,5%), "Chaussures hommes" (+0,1%) et "Confection et réparations vêtements enfants" (+0,1%).

### Les plus fortes baisses

Les produits dont les prix ont baissé en septembre 2019 sont entre autres : "Igne" (-27,9%) ; "Banane plantain mûre" (-13,3%) ; "Patate douce fraîche" (-9,0%) ; "Pommes de terre" (-1,2%) ; "Piment rouge frais" (-31,6%) ; "Piment vert (Gboyébessé)" (-19,5%) ; "Piment rouge sec" (-10,2%) ; "Mayonnaise" (-2,6%) ; "Piment rouge sec en poudre" (-0,3%) ; "Riz local longs grains vendu au petit bol" (-5,2%) ; "Maïs séché en grains crus

vendu au grand bol" (-4,7%) ; "Riz importé brisé vendu au petit bol" (-3,2%) ; "Mil en grains crus vendu au petit bol" (-2,0%) ; "Citrons" (-7,8%) ; "Oranges locales" (-7,4%) ; "Sésame" (-15,7%) ; "Haricots blancs secs" (-2,6%) ; "Mangue greffée" (-27,4%) ; "Papaye 'Afrique'" (-14,3%) ; "Salade verte locale (Laitue)" (-42,4%) ; "Choux vert" (-18,5%) ; "Haricot vert" (-3,5%) ; "Dorade rose fraîche (Sika-Sika moumou)" (-18,6%) ; "Chinchard frais (Akpala moumou)" (-1,9%) ; "Pain artisanal salé" (-2,9%) ; "Pain en baguette" (-1,8%) ; "Pain sucré artisanal sucré" (-1,0%) ; "Macaroni" (-0,8%) ; "Spaghetti" (-0,8%) ; "Vermicelle" (-0,7%) ; "Viande de bœuf sans os au kg" (-1,3%) ; "Viande de bœuf avec os au kg" (-0,7%) ; "Huile de palme traditionnelle (Zomi)" (-1,4%) ; "Sardine à l'huile végétale" (-0,5%) ; "Cacao avec du lait en poudre (MILO)" (-0,9%) ; "Appel Heure creuse Togocel" (-3,0%) ; "Appel Operateur 1" (-2,1%) ; "Appel Heure normale Togocel" (-2,1%) ; "Appel Operateur 2" (-1,8%) ; "Appel Zone 1 (Togocel vers Bénin)" (-1,6%) ; "Appel Zone 3 (Togocel vers France)" (-1,6%) ; "Appel Zone 2 (Togocel vers Ghana)" (-0,9%) et "Cure dents" (-13,0%).

### Les plus fortes hausses

Les prix ayant enregistré une hausse se rapportent entre autres aux produits : "Charbon de bois" (+12,6%) ; "Taxi-moto zémidjan" (+2,3%) ; "Essence super de rue" (+28,8%) ; "Essence mélange de rue" (+27,3%) ; "Huile de moteur" (+1,2%) ; "Crayon à papier ordinaire" (+14,7%) ; "Cahier 50 pages" (+14,0%) ; "Carte de vœux" (+6,9%) ; "Bloc-notes" (+6,6%) ; "Cahier 100 pages" (+3,0%) ; "Rame de papier" (+0,7%) ; "Livre de lecture CM2" (+11,2%) ; "Livre de mathématique classe de CM2" (+10,2%) ; "Magazine International (Jeune Afrique)" (+10,7%) ; "Frais annuel de scolarité jardin d'enfants ou maternelle privée" (+3,3%) ; "Frais annuel de scolarité dans une école primaire privée" (+1,4%) ; "Frais annuel de scolarité au premier cycle dans une école secondaire privée (CEG)" (+1,5%) ; "Frais de scolarité BTS, école supérieure privée" (+3,9%) ; "Frais de scolarité dans une école de formation technique commerciale" (+1,8%) ; "Tenues scolaires jeune fille" (+4,9%) ; "Tenues scolaires enfant (3 à 13 ans)" (+4,2%) ; "Soutien-gorge" (+1,6%) ; "Chaussure de tennis homme" (+1,0%) ; "Sandale simple pour adulte (Djimakpla)" (+0,9%) et "Confection pantalon garçon" (+1,9%).

Calculé hors produits alimentaires, le niveau général des prix a enregistré une hausse de 0,3% au niveau national. L'inflation sous-jacente (variation mensuelle de l'indice hors énergie, hors produits frais) a connu un recul de 0,1%. Le niveau des prix des produits frais a enregistré une baisse de 3,3%. Au regard de la provenance, il est noté

locaux (-4,9%).

Quant à la durabilité, la baisse est observée pour les prix respectivement des produits " Non-durables " (-6,0%) et " Durables " (-0,3%). Relativement aux secteurs de production, les prix des produits des secteurs secondaire (-1,3%) et primaire (-16,7%) ont enregistré une baisse.

### Glissement annuel

Par rapport à septembre 2018 (glissement annuel), le niveau général des prix a connu une augmentation de 0,4% due principalement aux fonctions de consommation "Transports" (+3,1%), "Restaurants et Hôtels" (+1,4%), "Articles d'habillement et chaussures" (+1,8%), "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (+1,3%), "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer" (+4,0%), "Enseignement" (+4,1%), "Biens et services divers" (+1,2%), "Santé" (+0,8%) et "Loisirs et culture" (+0,8%).

A l'opposé, les prix des fonctions de consommation ci-après ont régressé dans les proportions suivantes : "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (-1,4%) ; "Communication" (-4,5%) et "Tabac et stupéfiants" (-0,2%).

Quant aux nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la hausse constatée en glissement annuel est déterminée par les produits frais (+1,0%) et ceux de l'Energie (+4,7%). Au regard de la provenance, cette évolution annuelle s'explique par la hausse à la fois des prix des produits locaux (+0,4%) et importés (+0,1%).

Quant à la durabilité, la hausse du niveau général des prix au niveau national a été influencée par celle des prix des services (+0,8%) et celle des produits semi-durables (+1,7%). Pour ce qui est des secteurs de production, la progression du niveau général découle de l'augmentation des prix des produits des secteurs secondaire (+1,1%) et tertiaire (+0,8%).

Le taux d'inflation calculé sur la base des indices moyens des douze derniers mois au niveau national, s'est stabilisé à 1,1%. En juin 2019, ce taux d'inflation calculé à partir des indices base 2014 était de 0,2% dans la zone UEMOA.

une baisse de 0,8% au niveau des produits locaux.

Du point de vue de la classification sectorielle, cette régression est essentiellement due à la baisse des prix des produits du secteur primaire (-4,6%). Pour ce qui est de la durabilité, la baisse observée provient essentiellement de celle des prix des produits non-durables (-0,9%) et durables (-0,2%).

### Evolution trimestrielle

Le niveau des prix du mois de septembre 2019, comparé à celui du mois de juin 2019 a connu une baisse de 3,4% essentiellement sous l'effet de la régression des prix des produits des fonctions de consommation "Produits alimentaires et boissons non alcoolisées" (-10,3%), "Biens et services divers" (-0,5%), "Communication" (-0,4%), "Santé" (-0,3%), "Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer" (-0,1%) et "Tabac et stupéfiants" (-0,2%).

A l'opposé, les prix des fonctions de consommation "Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" (+1,9%), "Transports" (+1,3%), "Enseignement" (+1,1%), "Loisirs et culture" (+0,7%) et "Articles d'habillement et chaussures" (+0,1%) ont connu une progression.

Du point de vue des nomenclatures secondaires et par rapport à l'état des produits, la baisse du niveau général des prix en variation trimestrielle est à mettre à l'actif des prix des " Produits frais " (-15,2%) et des produits " Hors Energie et Produits frais " (-0,5%). Au regard de la provenance, cette variation trimestrielle s'explique essentiellement par la diminution des prix des produits



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Pour diffusion immédiate  
Lomé, le 14 octobre 2019

Une délégation de la Fondation Brazzaville reçue par le chef de l'Etat

Le Président de la République, SEM Faure Essozimna Gnassingbé a reçu ce lundi, M. Jean-Yves Olivier, Président de la Fondation Brazzaville et le juge Jean-Louis Bruguière membre de cette même Fondation.

L'audience a porté sur l'organisation à Lomé les 6 et 7 décembre 2019 d'un sommet de sept chefs d'Etat qui signeront dans le cadre de l' « Initiative de Lomé », un engagement solennel de faire prendre par l'Afrique les premières mesures concrètes dans la lutte contre les faux médicaments et la criminalisation de ce trafic qui tue 900 000 africains annuellement.

L'industrie des faux médicaments représente en Afrique 30 à 60% des médicaments mis en circulation selon l'OMS. L'une des raisons de la croissance de ce trafic en Afrique est l'absence dans de nombreux pays d'une législation le criminalisant.

En réponse à cette situation et suite à la réunion de Marrakech en juin 2019, qui a rassemblé des experts africains et internationaux, la Fondation Brazzaville a lancé l' « Initiative de Lomé », sous l'impulsion des chefs d'Etat du Ghana, du Congo, du Niger, de l'Ouganda, du Sénégal et du Togo.

L' « Initiative de Lomé » devrait donc, dans le prolongement des actions menées par la Fondation Chirac, permettre notamment d'introduire de nouvelles législations visant à criminaliser le trafic de faux médicaments, de mettre en place des mécanismes appropriés au niveau national afin d'assurer une application vigoureuse de la législation pénale visant à réprimer le trafic et d'encourager d'autres Etats africains à se joindre à cette initiative.

Contact presse : [communication@presidence.gouv.tg](mailto:communication@presidence.gouv.tg)

## Zozo

**FORUM MONDIAL DE L'EAU 2021 : RÉUNION ENTRE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT ET LE SÉNÉGAL SUR LES PRÉPARATIFS**



Le forum se tiendra dans la capitale sénégalaise du 22 au 27 mars 2021 et aura pour thème "La sécurité de l'eau pour la paix et le développement". Une délégation du gouvernement du Sénégal, conduite par le ministre de l'Eau et de l'assainissement, Serigne Mbaye Thiam, a fait le point avec les représentants de la Banque africaine de développement sur les préparatifs en cours, en vue d'accueillir en mars 2021 le Forum mondial de l'eau (<http://bit.ly/2V8W5P5>), à Dakar au Sénégal.

Le thème du forum est en phase avec la Stratégie décennale 2013-2022 (<http://bit.ly/2M82315>) de la Banque qui confirme l'importance de la sécurité de l'eau pour un développement social et économique de qualité en Afrique. La stratégie prévoit que les investissements dans le développement et la gestion intégrés de l'eau sont indispensables à l'approvisionnement durable en eau, à la sécurité alimentaire et énergétique, au service d'une croissance verte et inclusive.

Source : @ APO Group

---

### ENERGIES RENOUVELABLES : FIRST WATT RENEWABLES LAURÉAT DU FORUM SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES 2019

L'entreprise First WATT Renewables a remporté, jeudi 26 septembre à Abidjan, la 4ème édition du concours du Forum sur le financement des énergies propres en Afrique de l'Ouest (WAFCCF selon l'acronyme anglais), dont la Banque africaine de développement est l'un des co-organisateur.

L'entreprise basée au Canada, est un producteur privé de technologies d'énergie propre et fournisseur de solutions énergétiques durables utilisant un mélange innovant de systèmes photovoltaïques.

Présentée par les jeunes entrepreneurs nigériens Sherisse Alexander et Oluwale Ewéje, l'entreprise First WATT Renewables conduit son projet via un SPV (véhicule de financement créé dans le cadre d'une opération de titrisation) avec un "take-or-pay", soit un accord d'achat d'électricité indexé en dollars. L'énergie sera fournie comme un service à l'acheteur, qui fait des versements mensuels forfaitaires. Selon les initiateurs, le projet facilite la transition vers une production électrique verte et durable.

Source : @ APO Group

---

### HAAC-MEDIAS-ALLEMAGNE

Matthias Veltin (nouvel Ambassadeur d'Allemagne au Togo) s'est rendu jeudi au siège de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) à Lomé, visite de courtoisie en vue de faire connaissance avec les membres de l'instance de régulation des médias et de s'imprégner de la mission de cette institution.

La rencontre a débuté par un tête-à-tête entre Pitalounani Telou (Président de la Haute Autorité) et le diplomate allemand, suivi d'une séance de travail avec les membres de l'institution.

Au cours des échanges, les deux parties ont convergé leur vue sur l'exercice de la liberté de presse dans le respect des règles démocratiques.

"Je suis au début de ma mission au Togo et il était important pour moi de faire le tour des institutions de l'Etat. Nous avons discuté de la situation des médias au Togo et j'en ai profité pour souligner mon intérêt pour les médias car, ils jouent un grand rôle dans le développement démocratique d'un pays", a déclaré Matthias Veltin.

La visite s'est achevée par un tour à la division monitoring où M.Veltin a reçu des explications sur le fonctionnement du matériel et l'analyse du contenu des médias.

Rappelons que le diplomate allemand avait déjà servi au Togo de 1993 à 1996.

Source : @Savoir News/Service de presse HAAC

www.eb-togo.com



ESPERANCE DES BATISSEURS

**GENIE -  
CIVIL**

**TRANSIT -  
DOUANE**

L'innovation constante et la recherche technologique nous ont permis de développer des compétences diversifiées en

**GENIE-CIVIL et TRANSIT-DOUANE**

📍 Agoè- 2 lions , à 500 m de l'agence togocel annexe

✉ esperancedesbatisseurs@yahoo.fr

☎ **+228 22 25 16 63 / 90 97 58 38**